

Délibération du Conseil municipal

Du 31 mars 2025

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 077-217702570-20250331-08_2025-DE



Date de convocation : 19/03/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.
En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 18	<p><u>Présents</u> : M. Maxence GILLE - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - M. Romain SEVILLANO - Mme Nathalie COUILLARD - M. Sébastien COSTARD - M. Pierre COURTIER - Mme Christelle REMERE - M. Georges BACCON - M. Jean-Paul BORIE – M. Cyril DEBOOSERE – M. Fabrice DELARGILLIERE – Mme Sylvie FOUGERAY - M. Jean-Michel LEMSEN - Mme Auziria MENDES - Mme Jeanine TURLURE.</p> <p><u>Pouvoirs</u> : M. Laurent COURTIAT à M. Maxence GILLE – Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Karine ROUSSET - M. Nicolas LAVALLEE – M. Jacques TOUPRY – Mme Brigitte DA SILVA - Mme Ndeye DIA BRANDONE - M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU.</p> <p>M. Georges BACCON a été élu secrétaire de séance.</p>
N° de délibération :	08-2025
Objet :	Projet d'investissement : réfection des fenêtres de la salle Chastagnol et portes et fenêtres de la mairie et rénovation « façades » de la mairie – Demande de subvention état

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les dotations d'investissement que sont la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) permettent d'accompagner les collectivités locales dans la réalisation de leurs projets relevant de catégories (DETR) ou de thématiques (DSIL) éligibles.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la vétusté des fenêtres de la salle Chastagnol qu'il conviendrait de les remplacer par des ouvrants en aluminium pour garantir l'étanchéité et maîtriser les dépenses énergétiques. Cette rénovation viendrait compléter la réfection du bâtiment initiée depuis 2 ans.

Monsieur le Maire rappelle également que les portes et fenêtres du rez-de-chaussée de la mairie laissent passer l'air, le froid et l'eau par fortes intempéries. Il conviendrait de les remplacer par du PVC, ce qui garantirait un gain sur les dépenses d'énergie.

De plus, les volets de la mairie ne ferment plus correctement et mériteraient d'être rénovés pour garantir une plus grande sécurité, les entourages de fenêtres, les garde-corps et la meulière nécessitent une rénovation d'embellissement.

Dans ce cadre, une aide financière de l'Etat peut nous être allouée.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide financière de l'État, en déposant un dossier de demande « toutes subventions État ».

Monsieur le Maire précise que le montant total des travaux s'élève à 159 268,70 € HT.
La subvention demandée est au taux de 65 % du montant HT des travaux soit 103 524,66 €.

Monsieur le Maire annonce que le reste-à-financer par la Commune s'établirait à 35% du montant HT (TVA non comprise) soit 55 744,04€.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'y a pas d'autres moyens financiers publics sollicités pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

Décide,

1 – d'approuver le projet d'investissement dans les termes exposés par Monsieur le Maire.

2 – de mandater Monsieur le Maire aux fins de déposer le dossier de demande « toutes subventions État » concernant ce projet.

4 –de rappeler que la dépense sera inscrite au budget 2025 au compte 2135 «Installations générales ».

Fait à Lizy-sur-Ourcq, le 31 mars 2025.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de
séance,

Georges BACCON

